

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 980

présenté par

M. Breton, M. Marlin, M. Straumann, M. Guilloteau, M. Vitel, M. Marc, M. Berrios, M. Dord,
M. Schneider, M. de La Verpillière, M. Aubert, M. Decool, M. Abad, M. Le Mèner et M. Voisin

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 124 par les mots :

« en tenant compte des délais indispensables à la réorganisation des activités et des services concernés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires engagée par le Gouvernement rencontre de sérieuses difficultés en raisons de son impréparation et de sa précipitation.

Le manque d'évaluation des incidences financières explique en grande partie ces difficultés.

Comme nous l'indiquons avec le rapporteur Yves Durand, dans notre rapport d'information « Quels rythmes pour l'École ? », cette réforme ne pourra « aboutir que si elle prévoit des délais indispensables à la réorganisation des activités et des services concernés. »